



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

8 novembre 2006

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 8 décembre 2005 (JO du 29 décembre 2005)

SOLUTE PHYSIOLOGIQUE PHENOLE LAVOISIER, solution injectable **Boite de 1 flacon (305 880-4)**

Laboratoires CHAIX ET DU MARAIS

Phénol et chlorure de sodium

Date de l'AMM : 14 juin 1963 (validée le 10 avril 1997)

Motif de la demande : Renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- Dilution d'allergènes en allergologie
- Dilution de vaccins lors d'une épreuve de tolérance à la vaccination

Posologie : cf RCP

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier la place de cette spécialité dans la stratégie thérapeutique.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier la place de cette spécialité dans la stratégie thérapeutique.

SOLUTE PHYSIOLOGIQUE PHENOLE LAVOISIER est nécessaire à la dilution de vaccins et de spécialités à base d'extraits allergéniques en vu du diagnostic d'une hypersensibilité ou d'un traitement de désensibilisation. Le Service Médical Rendu des extraits allergéniques et des vaccins étant important, la prise en charge du SOLUTE PHYSIOLOGIQUE PHENOLE LAVOISIER au même taux que ces spécialités est justifiée.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'AMM.

Conditionnement : adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65 %

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé